

## **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022**

---

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, doit se tenir au sein du conseil municipal un débat annuel « sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette » de la commune. Le rapport, support au débat d'orientations budgétaires, comporte également « une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs » afin de présenter les charges de personnel.

Ce débat doit être organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Il est à noter enfin que le contenu du rapport a été précisé par un décret en date du 24 juin 2016.

Ce rapport contient ainsi dans un premier temps une présentation du contexte législatif, économique et sanitaire dans lequel les orientations budgétaires sont définies pour 2022, puis dans une seconde partie, une description de la situation financière et des objectifs financiers fixés dans l'élaboration du budget et enfin, dans une troisième et dernière étape, les engagements politiques mis en œuvre ou émergents pour 2022.

# SOMMAIRE

<b>I. LE CONTEXTE DE DÉFINITION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES .....</b>	<b>3</b>
<b>A. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET SANITAIRE .....</b>	<b>3</b>
1. Une alternance de restrictions sanitaires .....	3
2. Agrégats économiques .....	4
<b>B. LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2022 .....</b>	<b>6</b>
1. La mise à jour des indicateurs financiers des collectivités locales.....	7
2. La relative stabilité des mesures de péréquation .....	7
3. Le soutien à l'investissement local et les contrats de relance et de transition écologique.....	8
<b>C. LE PACTE COMMUNAUTAIRE .....</b>	<b>9</b>
1. Les évolutions d'attribution de compensation définies par les dernières CLECT.....	9
2. La définition incertaine d'un nouveau pacte financier.....	10
<b>II. LES OBJECTIFS FINANCIERS POUR L'ÉLABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 .....</b>	<b>11</b>
<b>A. LA MAÎTRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PASSE PAR UNE GESTION TOUJOURS RÉNOVÉE .....</b>	<b>11</b>
1. Un nouveau cadre de gestion des relations et ressources humaines.....	11
2. Stabiliser les charges de fonctionnement tout en maintenant la qualité de l'intervention municipale .....	13
<b>B. LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>15</b>
1. L'évolution de l'épargne .....	15
2. L'évolution et la typologie de l'encours de la dette .....	16
3. Des dépenses d'équipement préservées .....	18
<b>C. LA RECHERCHE DE TOUS LES FINANCEMENTS POUR UNE MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS PRIS DANS UN CADRE MAÎTRISÉ .....</b>	<b>18</b>
1. Un travail partenarial.....	18
2. La prise en compte de l'inflation dans la participation des usagers et des contribuables .....	19
<b>III. LES ORIENTATIONS POUR 2022 ET LES PERSPECTIVES PLURIANNUELLES ..</b>	<b>19</b>
<b>A. LES GRANDS ENGAGEMENTS MIS EN ŒUVRE SUR L'EXERCICE 2022.....</b>	<b>19</b>
<b>B. LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET LES PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENT SUR 2022 ET LES PROCHAINES ANNÉES .....</b>	<b>21</b>

## **I. LE CONTEXTE DE DÉFINITION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

La politique municipale est menée dans un souci constant de, répondre aux besoins des habitants et des acteurs locaux qui animent le territoire chenevelier. Aussi sur ses compétences, sur le soutien, l'animation et la coordination qu'elle apporte localement, la Municipalité est à l'écoute du contexte économique, social et sanitaire pour s'adapter continuellement. Un point sur la situation nationale est donc nécessaire afin de bien comprendre les enjeux et les contraintes spécifiques du futur budget 2022.

### **A. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET SANITAIRE**

#### **1. Une alternance de restrictions sanitaires**

Depuis bientôt deux ans, le monde subit une crise sanitaire sans précédent. À ce jour, alors que l'été et la vaccination avaient donné une bouffée d'espoir, le virus COVID engendre de nouvelles craintes de ralentissement des activités industrielles et commerciales, ainsi que des actions municipales.

Notre quotidien se déroule au rythme des restrictions et des allègements de restrictions sanitaires qui impactent fortement le service public communal, la fréquentation et la participation des habitants aux activités des services municipaux. Cette situation sanitaire alourdit le quotidien de chacun. Ces dernières semaines, l'augmentation du taux de contamination à la COVID, l'apparition de nouveaux variants, la tension croissante sur notre système médical annoncent des perspectives plus délicates de nouveau.

Entre la présentation du passe sanitaire à la bibliothèque, alors que nous menons une politique en faveur de la lecture publique ambitieuse et accessible, la multiplication des protocoles dans les établissements scolaires et de l'enfance, alors que nous déployons déjà d'importants moyens sur l'éducation, l'un des fondements essentiels de notre action municipale, nous pourrions être soumis à une certaine lassitude mais ce sont des réactions de solidarité et de rebond qui nous animent. Une partie de la population chenevelière déjà fragile est touchée de plein fouet par cette crise, une certaine souffrance psychologique est parfois ressentie, particulièrement par les aînés et les enfants et adolescents mais cette crise est également un apprentissage pour tous.

Ce contexte joue également dans le budget communal sur les recettes usagers et conduira à une hypothèse prudente des crédits afférents aux produits des locations de salle, d'entrée aux spectacles ou d'inscription aux différentes activités municipales, en partant d'une base qui est la moyenne entre 2019 et l'encaissement 2021 projeté sur 12 mois. Des crédits de remboursement, charges exceptionnelles devront également être prévus pour faire face aux aléas de la situation sanitaire.

Plus largement, malgré les politiques de soutien, le chômage partiel et les aides et avances de trésorerie aux entreprises, l'activité économique ayant été mise entre parenthèses sur une partie de l'année 2020, l'emploi salarié a fortement diminué en 2020 (-1,2% en Bourgogne-Franche Comté dont -2,6% sur le tertiaire marchand - source INSEE). Le nombre de micro-entrepreneurs a progressé, certains cherchant une autre activité pour faire face au chômage partiel ou au non renouvellement de leurs CDD ou missions d'intérim. Le bassin d'emploi se fragilise alors que dans certains secteurs les entreprises et administrations publiques peinent à recruter.

Cette crise a conduit à une chute de l'activité économique de près de 8% en 2020 alors que la croissance approchait les 2% les deux précédentes années.

La croissance économique en dents de scie, de 3% au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 (contre 18,5% au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020), en progression sur chaque trimestre de l'année 2021, pourrait, comme en 2020 connaître un coup d'arrêt, selon l'étendue des nouvelles restrictions sanitaires appliquées. Rappelons qu'en 2020, une récession de -1,1% était constatée sur le dernier trimestre (*source INSEE – ensemble de la France*).

Il y a quelques mois, la crise sanitaire semblait moins affecter les économies mondiales, un rattrapage de croissance était envisagé. Aujourd'hui, les perspectives économiques pourraient affecter de nouveau défavorablement l'emploi des Cheneveliers.

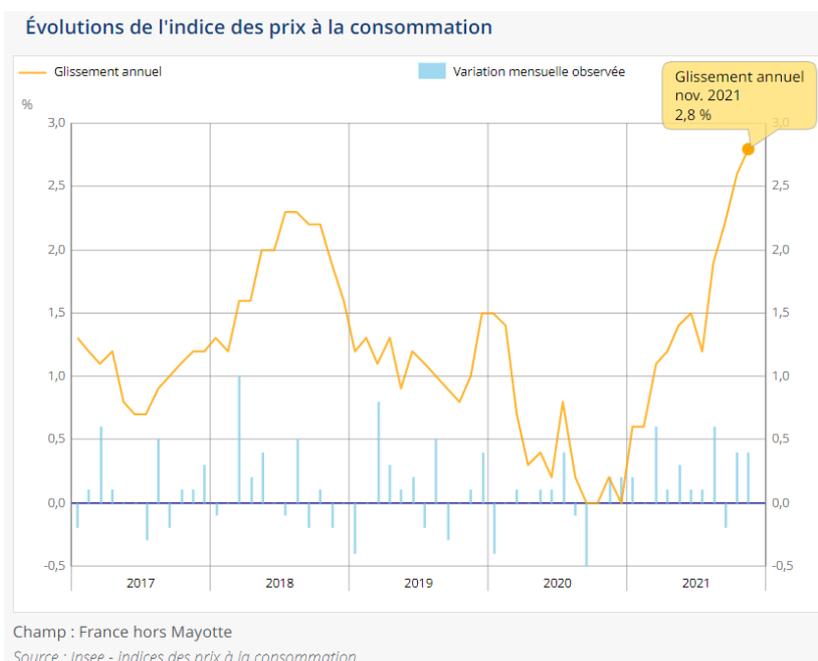
## 2. Agrégats économiques

La crise sanitaire agit immédiatement sur l'emploi et la croissance. De manière indirecte, l'inflation et les pénuries sur certains secteurs, elles aussi, menacent nos agrégats économiques.

Concernant les pénuries de composants électroniques et la tension sur l'approvisionnement du bois et d'autres matières premières, dans l'industrie et le bâtiment et travaux publics (BTP), du chômage partiel (fermetures d'usines, ...) est prononcé. Des restructurations risquent d'être mises en œuvre dans les secteurs où cette situation se prolonge, induisant une nécessaire transition des personnes disposant d'un emploi à temps plein sur des contrats stables. Notons entre autres que 7% des salariés de l'industrie travaillent dans le secteur automobile (étude datant de 2016), secteur qui souffre de grandes pénuries ou de retards de livraison.

Ces pénuries sont une conséquence indirecte de la crise sanitaire mais une conséquence directe de la mondialisation de nos chaînes de productions. Après une forte reprise de la demande des consommateurs, les chaînes de production n'ont pas toujours pu suivre en Asie où des restrictions sanitaires continuent régulièrement à entraîner des fermetures d'usine ou de ports pendant plusieurs semaines. Également, les ports ont été asphyxiés. Entre insuffisance de conteneurs et de main-d'œuvre pour les décharger, les composants et matières premières arrivent au compte-goutte. Nos produits finaux, traversent les frontières et transitent par plusieurs ports au fur et à mesure de leur production, ce qui dans cette chaîne mondiale engorge encore plus l'organisation logistique. Les composants électroniques sont les plus recherchés actuellement et souffrent des retards de livraison les plus importants, mais ils sont loin d'être les seuls. L'ensemble de la production industrielle est concerné, les durées de livraison du bois, du papier, des produits chimiques et des matériaux de construction s'allongent particulièrement, après celle des composants électroniques en tête. Le raccourcissement des circuits d'assemblage et le rapprochement entre producteur et consommateur, est une nécessité, enseignée par cette crise, mais l'adaptation industrielle ne peut se faire du jour au lendemain.

L'inflation atteint 4,9% en novembre en zone euro. La France est plus épargnée que ses voisins, sur un an, l'indice des prix à la consommation harmonisé augmenterait de 3,4 %.

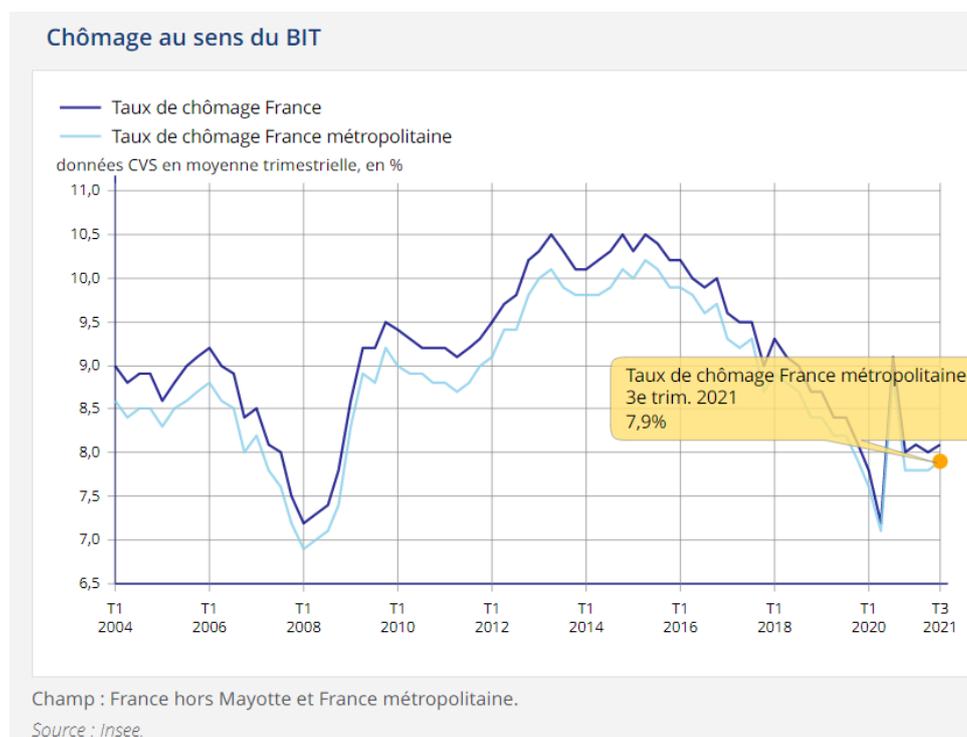


Le coût de l'énergie qui touche particulièrement le quotidien des habitants en cette période hivernale est le principal vecteur de la progression de l'indice des prix à la consommation (21,6% sur 12 mois glissant à fin novembre). Les produits manufacturés ne voient pas trop fortement le renchérissement de leur coût de transport, répercuté sur leurs prix (+0,8%).

Dans le coût de l'énergie, ce sont surtout les énergies fossiles qui progressent, mais la transition écologique étant en cours, cela se répercute fortement sur le pouvoir d'achat des Cheneveliers et sur les dépenses d'énergie des bâtiments publics.

L'emballlement s'est nettement fait sentir en octobre. Sur les produits pétroliers, l'indice en 12 mois glissants est passé à +27,0 % après +19,6 % un mois auparavant (+27,4 % pour le gazole, +22,2 % pour l'essence). La hausse des prix du gaz s'accroît sur un an (+50,2 % après +38,8 %). Les prix de l'électricité accélèrent également (+2,6 % après +2,2 % pour septembre). Il n'y a pas de consensus entre économistes sur le caractère durable ou non de l'inflation. La stabilisation des prix dépendra, bien entendu, de la capacité des entreprises à répondre à la demande et à améliorer le processus de production et de transport des biens et des matières premières.

Le budget de l'État a été construit sur une ambition de croissance à 6% en 2021, relevée à 6,25% en octobre et 4% en 2022. Le gouvernement anticipe ainsi un retour au niveau d'activité de fin 2019 en cette fin d'année. Le niveau de chômage illustre bien ce dynamisme économique puisqu'il s'est stabilisé depuis deux trimestres à des niveaux similaires à ceux d'avant la crise de 2008.



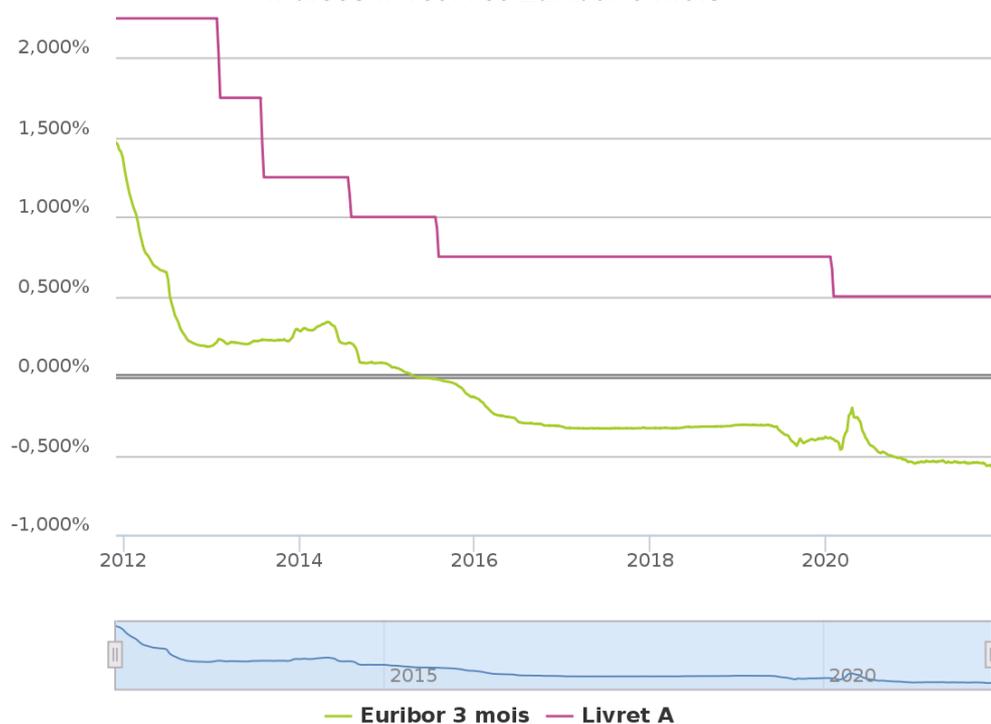
Lors de la prochaine parution des études économiques, les dernières données sanitaires pourraient modifier la donne. L'attention portée aux habitants les plus fragiles sera alors à renforcer.

Sur les marchés financiers, les indices restent très faibles.

L'eurobor 3 mois, principal indice utilisé pour les emprunts à taux variable, est négatif depuis avril 2015. Après une hausse entre février et avril 2020, tout en restant négatif, il est, depuis le début de l'année, relativement stable. Les banques, les ménages, les entreprises et les administrations publiques bénéficient ainsi de liquidités avec des frais financiers très réduits.

Le livret A dont dépendent 45% des emprunts de la Ville de Chenôve est fixé à 0,50% depuis février 2020 contre 0,75% entre août 2015 et janvier 2020.

### Indices livret A et Euribor 3 mois



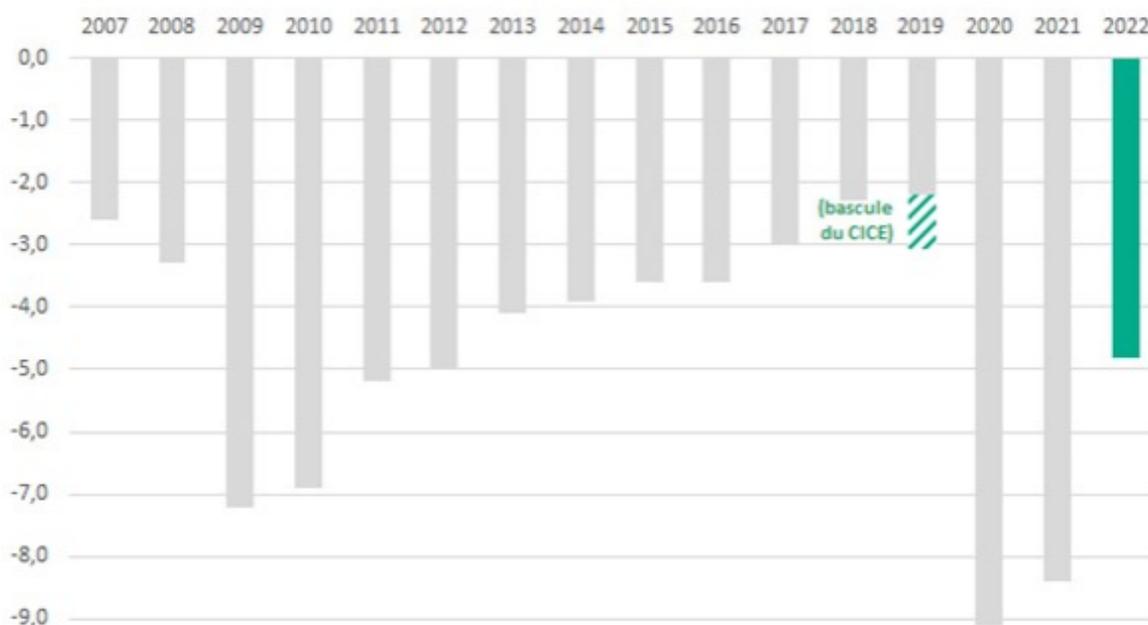
© Finance Active

## B. LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2022

Le Projet de Loi de Finances pour 2022 (PLF 2022) est en cours d'examen depuis fin septembre. Adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale le 16 novembre, il a été rejeté par le Sénat fin novembre. Les navettes parlementaires en cours permettent d'apporter des amendements.

S'agissant du dernier budget de la mandature, l'opposition veille, notamment, dans son examen, à refouler les amendements tardifs et électoralistes du Gouvernement qui complètent au fil des débats et des annonces présidentielles un projet initial moins tourné vers la campagne des élections 2022. Ce sont en effet 11,8 milliards de dépenses supplémentaires qui ont été ajoutés lors de l'examen à l'Assemblée Nationale, augmentant la prévision de déficit public au-dessus de la prévision initiale de 4,8% du PIB (9,1% en 2020, en prévision à hauteur de 8,4% en 2021).

### Evolution du solde public (en % de PIB)



Avant d'examiner plus spécifiquement les mesures touchant directement l'ensemble des collectivités locales, listons parmi les points adoptés par l'Assemblée Nationale, le plan pour Marseille, le contrat d'engagement jeune et le plan France 2030 de 34 milliards d'euros dont 3,5 dès 2022 dans les dépenses d'investissement. Ce plan de soutien et de prise de participation, à destination de certaines entreprises vise à promouvoir l'innovation française dans la croissance décarbonnée, dans une alimentation saine, à développer la production de biomédicaments et à sécuriser l'approvisionnement en matières premières et en composants. Le contrat d'engagement jeune doit mettre en place de nouvelles mesures d'accompagnement et une allocation pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi et des études. Cela s'additionne aux dispositifs existants qui souffrent déjà de problèmes de lisibilité.

Alors que l'indemnité inflation de 100 euros figure dans le projet de loi de finances rectificatif pour 2021, l'Assemblée Nationale a validé le « bouclier tarifaire » du Gouvernement qui gèle, tardivement, les tarifs réglementés du gaz et limite à 4 % la hausse du tarif réglementé de l'électricité.

Sur le volet des collectivités territoriales, plusieurs mesures doivent attirer notre attention, elles sont présentées dans les articles 11 et 47 du PLF 2022.

### **1. La mise à jour des indicateurs financiers des collectivités locales**

Le panier fiscal de chaque collectivité locale ayant été modifié par les dernières lois de finances, il convient de réformer le calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations et fonds de péréquation pour que ceux-ci retranscrivent fidèlement le niveau de ressource de chaque collectivité. Pour rappel, en 2021, la part départementale de taxe foncière a été transférée aux communes, en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

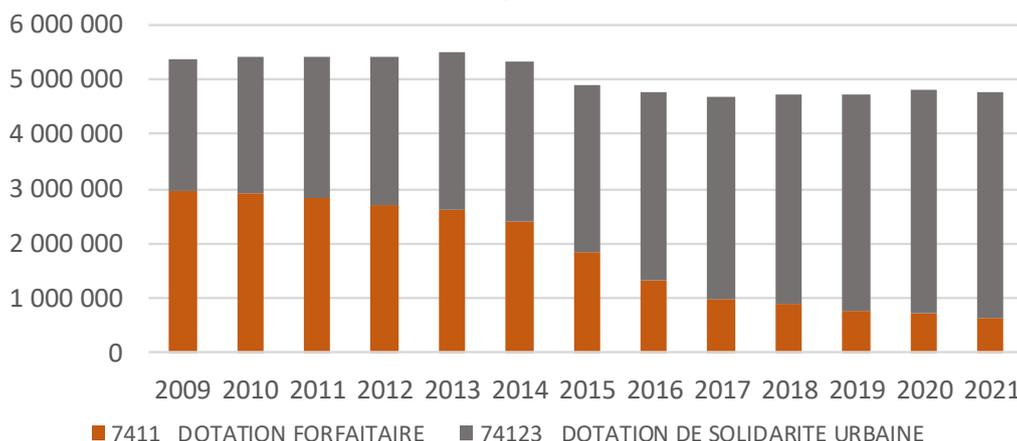
Toutefois, le changement de calcul des indicateurs sera neutre en 2022, car les écarts de calcul seront intégrés dans une fraction de correction. La mise en œuvre effective se fera ensuite sur plusieurs années pour une application totale en 2028.

Le Gouvernement propose, en outre, de simplifier le calcul de l'effort fiscal et de l'effort fiscal agrégé en le centrant sur les produits perçus par la commune elle-même et plus sur la pression fiscale subie sur le territoire en lien avec des impôts perçus par d'autres organismes. L'objectif poursuivi par l'indicateur serait désormais de comparer les impôts effectivement levés par une commune aux impôts qu'elle pourrait lever si elle appliquait les taux moyens d'imposition. L'objectif étant de ne pas financer trop fortement par des dotations de l'État des collectivités qui ont une capacité à augmenter leurs impôts, à des taux plus faibles que la moyenne et pouvant donner un revenu supplémentaire. Un décret fixera les mesures d'application en début d'année 2022, la réforme étant sans effet sur cette année et s'appliquant progressivement jusqu'en 2026.

### **2. La relative stabilité des mesures de péréquation**

Le PLF prévoit une augmentation de 5M€ de l'enveloppe nationale dédiée à la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU). Rappelons que de 2014 à 2017 cette dotation progressait fortement afin de minorer, pour les communes les plus défavorisées, l'évolution à la baisse de la part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Cette évolution d'environ 5,6% sera toutefois retranscrite prudemment dans le projet de budget pour 2022 par principe de précaution budgétaire en attendant la répartition validée par le Comité des Finances Locales et notifiée au printemps 2022.

## Évolution des composantes de la DGF



La part forfaitaire continuera à diminuer car un écrêtement lui est appliqué pour alimenter l'enveloppe de péréquation. Cette part dépend de l'évolution de la population et de l'écrêtement pratiqué. L'écrêtement dépend du potentiel fiscal et des ressources réelles de fonctionnement. Aussi, sans avoir l'ensemble des éléments de calcul, par précaution, une baisse de part forfaitaire similaire à 2021 sera appliquée en 2022.

### 3. Le soutien à l'investissement local et les contrats de relance et de transition écologique

Les mesures de soutien à l'investissement sont reconduites en 2022. Elles s'articulent autour de quatre dotations, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation politique de la ville (DPV) et la dotation de soutien à l'investissement des Départements (DSID). La dernière dotation concerne les départements. La ville de Chenôve est concernée par la DPV et le DSIL. Sur la **DSIL**, un nouvel abondement exceptionnel de 350M€ est intégré au PLF 2022 pour les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Il s'agit pour l'État de mobiliser des reliquats de fonds européens. Lorsque les modalités de mise en œuvre seront connues pour 2022, la Ville de Chenôve déposera des dossiers afin de financer la politique de transition écologique dans laquelle elle est fortement impliquée. La délibération d'ouverture de crédits d'investissement liste plusieurs projets qui semblent correspondre aux critères. Comme chaque année des dossiers seront proposés pour la **DPV** également.

Plus généralement, la multiplication des appels à projets des différents ministères, sur des enveloppes délivrées au coup par coup nécessite une réactivité de plus en plus importante des collectivités locales. La démarche de planification financière permet une réponse rapide de la part des services municipaux qui élaborent les dossiers de financement mais cela implique que l'État clarifie aussi, dans son instruction, les pièces à fournir et les projets éligibles.

Concernant le **fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**, l'automatisation de sa gestion, annoncée depuis plusieurs années, entre enfin en phase active en 2022. Rappelons que ce fonds finance le remboursement de la TVA applicable sur les dépenses d'équipement et sur les charges courantes d'entretien des bâtiments publics (fonctionnement). Les dépenses donnant droit au versement du FCTVA seront désormais automatiquement intégrées depuis l'application du comptable public (HELIOS) vers l'application ALICE pour le calcul du montant de ce fonds. La fiabilisation des comptes revêt plus que jamais un fort enjeu financier puisque de la bonne imputation de certaines dépenses découlera le bénéfice ou non du FCTVA. Toutefois, un état déclaratif permettra d'ajouter des dépenses éventuellement mal fléchées et d'enlever des dépenses qui n'avaient pas donné lieu à un versement de TVA. La bonne nouvelle est également que pour les dépenses imputées sur des comptes automatiquement éligibles au FCTVA, il ne sera plus nécessaire de constituer un dossier papier ou sur clé USB pour permettre aux services préfectoraux de faire leurs contrôles. Ils auront accès informatiquement à ces pièces justificatives, ce qui procure un précieux gain de temps pour nos services et ceux de l'État.

Les contextes nationaux, économiques, sociaux, législatifs et sanitaires sont donc à prendre en compte dans l'élaboration du budget 2022 mais il convient de prendre conscience également des enjeux financiers de nos relations avec la Métropole, le contexte communautaire.

### C. LE PACTE COMMUNAUTAIRE

Le franchissement d'étapes successives dans le transfert de compétences, dans la construction de la fiscalité professionnelle unique, dans la mise en œuvre de services mutualisés, conduit à la nécessité d'une plus forte imbrication des finances communales avec celles de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de rattachement, devenu Dijon Métropole.

Si, en 2022, les attributions de compensation évoluent, comme régulièrement, l'attention doit être portée de manière plus globale sur la redéfinition du pacte financier communautaire.

#### 1. Les évolutions d'attribution de compensation définies par les dernières CLECT

Il convient de rappeler l'historique de la création de l'attribution de compensation (AC) et son évolution. Au moment de la création de la Communauté d'Agglomération, une fiscalité professionnelle unique (FPU) a été instituée par le transfert de la fiscalité professionnelle des communes à l'EPCI. Le Grand Dijon est devenu un EPCI en FPU à la place d'une fiscalité additionnelle où un taux intercommunal s'additionnait aux taxes perçues par les communes. Concomitamment à ce transfert de fiscalité, un transfert de compétences s'est opéré et de nouvelles compétences ont été développées. Un état des compétences et des recettes transférées a été fait, le surplus de recettes par rapport à chaque dépense a donné une attribution de compensation pour chacune des communes, dépenses de l'EPCI à destination des communes (recettes pour elles).

Ensuite, à chaque évolution de compétence, à chaque transfert de ressource, un bilan est fait au sein de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) pour faire évoluer l'attribution de compensation reversée à chaque commune.

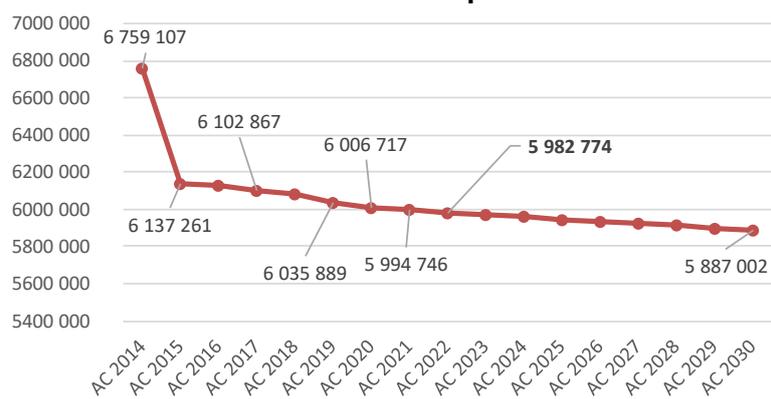
Dans certaines communes où la charge transférée est plus forte que la ressource, l'attribution est devenue négative lors du transfert de la compétence voirie en 2015, il s'agit désormais pour elles d'une dépense et plus d'une recette, et d'une recette pour l'EPCI.

Lors de l'évaluation des attributions de compensation, une phase progressive peut être proposée (montée en charge des services communs, extinction de la dette ancienne consacrée à une compétence dans le budget des communes...).

Il est également possible de restituer une compétence ou une installation aux communes, l'AC est évaluée de nouveau dans ce cas.

Dans ce contexte, l'ajustement des coûts et du périmètre des mutualisations de service a conduit, en 2021, à une nouvelle révision de l'attribution de compensation de la ville de Chenôve. Le coût évalué des services communs pour la ville de Chenôve estimé jusqu'en 2021 à 51 587€ passera en 2022 à 57 607€ avec une montée en charge progressive de 1,5% par an jusqu'en 2026.

#### Évolution de l'attribution de compensation de Chenôve



L'objectif clair de l'évaluation des charges et des produits, conduite par la CLECT, est de donner les moyens à l'intercommunalité d'exercer la compétence dans les mêmes conditions que celles dans lesquelles elle était exercée par les communes avant transfert, mais également de fournir des services aux communes (en substitution de leur gestion directe) sans pénaliser les finances intercommunales et communales. Les notions d'équilibre et de neutralité financière sont essentielles.

Toutefois, la mise en place de la Métropole a permis de développer de nouvelles actions, d'envergure plus importante, sur une qualité environnementale plus coûteuse et cela dans un contexte inflationniste. Cela conduit les finances de la Métropole dans une situation où l'équilibre budgétaire est difficile à trouver pour 2022 et implique la nécessité de modifier le pacte financier communautaire dès 2022.

## **2. La définition incertaine d'un nouveau pacte financier**

La prospective financière des comptes de la Métropole laisse apparaître des perspectives fragiles et une nécessaire anticipation pour stopper la baisse de l'épargne nette.

Des projets d'envergure sur la mobilité et la gestion des déchets, ainsi que la mise en œuvre des décisions prises sur le développement économique et urbain, créent un besoin de financement important en investissement alors même que la hausse des frais de fonctionnement et le faible dynamisme des ressources fiscales affaiblissent l'autofinancement.

Dans ce contexte, les Maires de l'ensemble des communes de la Métropole ont participé à une première séance de travail le 1er décembre 2021 pour amorcer un tournant. L'objectif est d'aboutir à une redéfinition des relations financières durant le 1er semestre 2022.

Plusieurs pistes de réflexion sont à l'étude et rien n'est acté à ce stade.

Tout d'abord, concernant la dotation de solidarité communautaire (DSC), le montant versé aux communes pourrait diminuer. À l'origine du processus de construction communautaire, le dynamisme fiscal supérieur aux charges permettait de dégager des crédits afin de mettre en œuvre une redistribution basée sur des indicateurs sociaux et économiques. En 2021, cette ressource représente 958 257€ pour la Ville de Chenôve. Cette hypothèse pouvant être retenue, il convient, dans la construction du budget, d'anticiper une baisse afin de ne pas se retrouver en difficultés au cours de l'année 2022. Une diminution prudentielle de 20% sera proposée dans le projet de Budget Primitif (BP) 2022 de la Ville de Chenôve, mais cela ne revient pas à accepter son effectivité sans faire valoir les spécificités du territoire chenevelier et la nécessaire solidarité intercommunale à poursuivre. Les élus du territoire prendront toute leur place dans les réunions de travail en cours, pour cela.

Également, il est envisagé d'augmenter la part intercommunale du taux de taxe foncière sur le bâti tout en veillant à ce que cette hausse ne se cumule pas à une hausse décidée par les communes. Une démarche fiscale coordonnée doit être proposée pour limiter la pression fiscale et la rendre soutenable et acceptable par les contribuables.

Les autres pistes, sont également la redéfinition du niveau de service sur les compétences exercées afin d'en limiter les coûts. Il pourrait être envisagé de laisser une certaine marge d'action aux communes pour reprendre des parties lorsqu'elles souhaitent mettre en œuvre des éléments plus qualitatifs (convention). Comme dans l'ensemble des collectivités territoriales, la redéfinition des objectifs et des priorités peut également être envisagée dans un souci constant d'adaptation au contexte très mouvant.

Ce contexte général étant décrit, il convient de présenter les objectifs financiers proposés afin de garantir la solidité des finances communales.

## II. LES OBJECTIFS FINANCIERS POUR L'ÉLABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

La mise en œuvre des engagements de la municipalité dépend pour partie de la capacité à mobiliser les moyens suffisants. La bonne gestion est un outil qui permet de faire toujours plus avec moins. Elle a ses limites mais pour autant, elle recouvre une certaine réalité. Toutefois, bien gérer ne signifie pas rationaliser à tout prix, nous ne sommes pas dans une course au profit, au détriment de la qualité du service public et des conditions de travail des agents territoriaux.

### A. LA MAÎTRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PASSE PAR UNE GESTION TOUJOURS RÉNOVÉE

Freiner la progression des dépenses de fonctionnement est un enjeu majeur pour trouver des marges d'autofinancement de la section d'investissement mais il ne s'agit pas d'abandonner des missions importantes qui répondent aux forts besoins sociaux de la population. Dans les métiers de service, en contact direct avec le public, une forte présence humaine est indispensable afin d'adapter les réponses aux sollicitations quotidiennes.

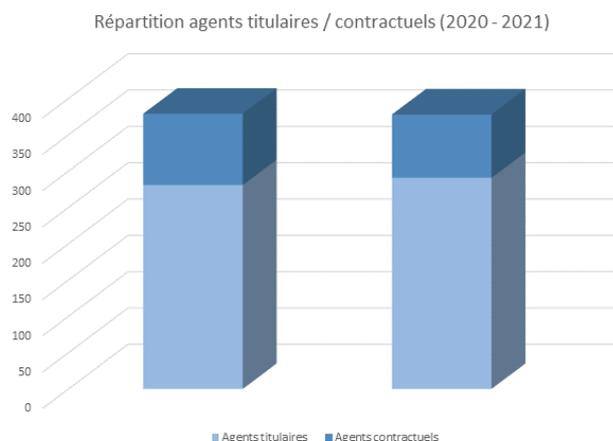
Cela explique que la part de personnel dans les dépenses de fonctionnement est plus importante à Chenôve qu'ailleurs. Cette spécificité est une richesse, une force et un investissement qui rejaillit sur l'ensemble des habitants. Pour autant, grâce à une politique de gestion des ressources humaines renouvelée, un fléchissement de son poids est envisagé dans les prochaines années.

#### 1. Un nouveau cadre de gestion des relations et ressources humaines

Les dépenses de personnel sont des dépenses rigides qu'il n'est pas possible de faire évoluer rapidement en cas de difficultés pour les financer. Pour cette raison, la connaissance des effectifs qui composent le personnel municipal est primordiale avant de proposer un nouveau cadre permettant d'affiner le pilotage de la masse salariale et la gestion des ressources humaines.

##### ▪ Structure des effectifs

Un état des lieux plus complet sera fait lors de la prochaine actualisation du bilan social. Il est aujourd'hui possible de comparer la structure du personnel en début d'année, en 2020 et 2021. Les titulaires sont les agents embauchés sur un cadre d'emploi de fonctionnaires. Les contractuels qui composent l'effectif municipal disposent de contrats très divers, sur les 87 agents concernés en 2021, 67 sont positionnés sur des emplois permanents.

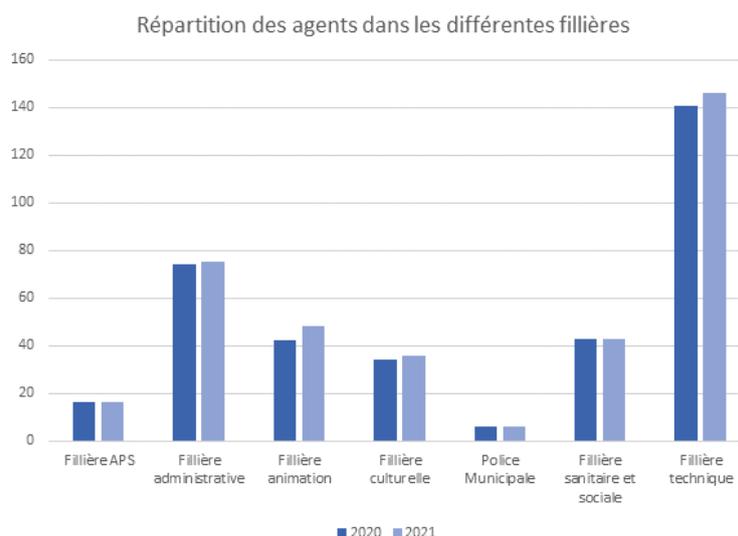


L'effectif présenté ci-dessus est de 378 agents pour 2021 (deux de moins qu'en 2020) avec une diminution du nombre de contractuels, certains ayant été titularisés dans leur emploi.

La part des agents féminins et masculins est relativement stable d'une année sur l'autre, les femmes représentant deux tiers des effectifs.

La filière technique compose près de 39% de l'effectif du personnel et progresse de 3.5% comme la filière animation qui progresse, elle, de 14% pour représenter près de 13% de l'effectif en 2021.

La filière administrative, stable, représente près de 20% de l'effectif.



#### ▪ **Durée du temps de travail**

La commune se mettra en conformité au 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec les nouvelles dispositions légales relatives à l'organisation et à l'aménagement du temps de travail, issues de la loi du 6 août 2019 dite loi de transformation de la fonction publique. Le protocole d'accord sur l'organisation et l'aménagement du temps de travail qui devrait être entériné par une délibération ce 13 décembre, permettra de simplifier et de fixer un cadre plus clair relatif aux cycles de travail, à la gestion des congés et des heures supplémentaires.

#### ▪ **Régime indemnitaire, actions de prévention, de formation et d'action sociale**

Pour améliorer la qualité de vie au travail de ses agents, faciliter les recrutements dans un environnement concurrentiel, depuis plusieurs années, la Ville de Chenôve a pris de nombreuses mesures pour augmenter son attractivité en tant qu'employeur. Le déploiement d'une action sociale forte et la mise en place du nouveau régime indemnitaire, dit RIFSEEP sont des exemples concrets.

L'augmentation du budget dédié à la formation et les actions de prévention des risques professionnels, avec des équipements de protection individuels adaptés aux risques identifiés sont également des éléments qui conduisent à améliorer la prise en compte des besoins des agents tout en faisant progresser le service rendu aux habitants. En 2022, sur ces deux secteurs, un effort budgétaire plus important sera fait et contribuera à la sécurité des agents et à limiter l'usure professionnelle qui peut malheureusement conduire à des problèmes de santé d'agents effectuant un travail physique.

Des achats d'équipements ergonomiques sont également régulièrement réalisés pour les agents travaillant sur des outils bureautiques.

#### ▪ **Évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour 2022**

Les perspectives d'évolution des effectifs concernent principalement la police municipale où des recrutements sont actuellement en cours. De 6 agents début 2021, l'effectif visé, à 12 policiers municipaux, devrait ainsi être atteint en 2022. Avec une montée en charge très progressive et pas encore en année pleine, l'évolution entre le budget 2021 et le BP 2022 sera de l'ordre de 50%. Aux services techniques également, des recrutements sont en cours afin de renforcer les équipes qui interviennent sur les bâtiments et espaces publics ainsi que leur coordination et le suivi des grandes opérations de travaux.

Au centre nautique, des embauches, différées pendant les périodes de fermeture sanitaire, seront finalisées sur l'exercice 2022.

Alliant un effet correctif sur la prévision budgétaire 2021 et un besoin constant de personnel en remplacement ou en renfort dans un contexte de crise sanitaire sollicitant beaucoup le personnel dans les écoles et structures de l'enfance, une hausse des effectifs est prévue sur le secteur de l'éducation. Ces agents assurent l'entretien des locaux et le service, à la restauration scolaire, mais également les soins aux jeunes enfants, et l'encadrement des activités et accueil proposés aux jeunes Cheneveliers.

À leur demande, ou sur proposition, par mobilité interne des agents sont également régulièrement redéployés d'un service à l'autre. Cela permet à la fois de proposer des perspectives d'évolution de carrière mais aussi de renforcer les secteurs qui doivent l'être, dans un souci de constante adaptation des moyens aux besoins du territoire.

Pour la gestion des temps de travail, pour le suivi de carrières et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, pour renforcer le pilotage de la masse salariale, la Direction des relations et ressources humaines sera dotée en 2022 de nouveaux outils informatiques.

**Résultant de toutes ces pistes de travail, le budget 2022 sera établi sur une hypothèse de hausse de 3% des dépenses de personnel.**

## **2. Stabiliser les charges de fonctionnement tout en maintenant la qualité de l'intervention municipale**

Alors que l'inflation est actuellement estimée à 3%, l'objectif ambitieux d'un plafonnement de la progression des dépenses réelles de fonctionnement à 4% est fixé. La montée en charge de certains dispositifs, la hausse du coût des énergies plus forte que 3% expliquent cette nécessité d'aller plus loin que l'inflation dans l'objectif fixé. Des démarches de coordination, de transversalité et d'analyse des moyens mis en œuvre devraient permettre de ne pas dépasser cet objectif.

### **▪ Un soutien maintenu aux associations**

En 2020, les crédits consacrés aux associations ont été revalorisés de 35 500€ soit 4%. En 2021 et 2022, les crédits sont maintenus. La situation financière des associations est très variable selon qu'elles ont ou non des salariés, des pertes d'adhérents en lien avec la crise, mais plus que jamais, le tissu associatif, les bénévoles et adhérents qui le composent, est un acteur majeur du bien vivre ensemble dont la Ville de Chenôve a absolument besoin.

De plus, au fur et à mesure de la redéfinition des conventions d'objectifs et de moyens, il conviendra de mieux évaluer, adapter et valoriser les moyens mis à disposition de chaque association. L'intention n'est pas de contraindre ou d'alourdir le fonctionnement des associations mais de mieux les accompagner et de faciliter le renouveau du bénévolat.

Les subventions aux associations seront adoptées à l'occasion du vote du Budget Primitif pour 2022, leur répartition est en cours d'instruction.

### **▪ Une interaction étroite Ville-CCAS**

Un budget de 1 241 000€ était consacré en 2021 à la subvention versée au CCAS. Cela représente 5,5% des dépenses réelles de fonctionnement inscrites au Budget Primitif pour 2021. Sont envisagées des évolutions de répartition de prise en charge de certaines actions entre le budget de la Ville et le budget du CCAS, mais également la montée en charge du revenu minimum étudiant et de nouveaux projets en cours. Le projet de budget 2022 intègre pour l'instant une hypothèse de travail basée sur une hausse de 8% de la subvention. Dans les prochains mois, les besoins seront affinés, et le montant de subvention versé au CCAS devra, comme pour les services municipaux, répondre au double objectif de maîtrise de l'évolution des dépenses publiques et de maintien de la qualité du service public.

En 2022, le CCAS portera la mise en œuvre de la mutuelle municipale et conduira une étude de faisabilité du revenu minimum garanti. Dans ce cadre, les relations financières entre la ville et le CCAS pourraient évoluer.

Un travail sera également entrepris pour améliorer la lisibilité de la répartition des dépenses et moyens mis à disposition entre la Ville et le CCAS, dans un sens ou dans un autre, dans le domaine de l'action sociale au sens large.

#### ▪ **L'optimisation des services supports**

Pour tenir cet objectif de 4% maximum d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, l'un des outils est la recherche de mutualisation de moyens entre services et l'amélioration du suivi des différents équipements à disposition. Un travail de structuration est en cours pour appréhender, de manière globale, l'environnement de travail des agents, veiller à l'amélioration de la performance des outils mis à disposition et à leur bonne allocation. La modernisation de l'inventaire du matériel informatique et du mobilier, l'amélioration du processus de commande des fournitures et petits équipements devraient permettre si ce n'est un gain financier direct, un gain de temps pour l'ensemble des services municipaux. Cette démarche favorise également l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Les actions de valorisation du patrimoine bâti seront poursuivies avec en toile de fonds une hausse des coûts de fonctionnement des bâtiments (maintenance, énergie...) qui implique une plus grande attention portée à la bonne et à la complète utilisation de chaque local municipal.

Enfin, une réflexion sera introduite sur les modalités de gestion de certaines activités municipales actuellement intégralement portées par des agents municipaux et le recours à des contrats de prestation quand les recrutements ne portent pas leurs fruits. Une première étude sera conduite en 2022 sur la possibilité d'externaliser la prestation de nettoyage de certains bâtiments communaux.

#### ▪ **L'amélioration et la labellisation de la relation à l'usager et au citoyen**

Dans la continuité de la redéfinition du temps de travail mais également en lien avec la labellisation « Maison France Services », les horaires et modalités d'accueil et d'ouverture de certains équipements municipaux, principalement de l'Hôtel de Ville, pourraient être redéfinis assez rapidement. Ce changement doit permettre de mieux articuler le temps des usagers avec celui des agents, et inversement, et de proposer de nouveaux créneaux ou de nouvelles voies de sollicitations pour toujours mieux répondre aux besoins des habitants.

Dans ce cadre, et pour anticiper tout souci technique lié au vieillissement de nos installations, le système de téléphonie sera totalement renouvelé en 2022. Il sera plus facile de diriger les appels vers les bons interlocuteurs. Cela limitera également les frais de fonctionnement et de maintenance tout en améliorant la qualité technique et l'ergonomie du matériel mis à disposition des agents.

Enfin, le budget primitif pour 2022 intègrera prioritairement des crédits nécessaires à la mise en place d'un logiciel de gestion des sollicitations extérieures. Cet outil informatique permettra de suivre les courriers, courriels, appels téléphoniques et sollicitations reçues au quotidien pour en assurer le suivi et améliorer la réponse apportée aux interlocuteurs.

Avec la certification « Maison France Services », en lien avec le CCAS, les services de l'État et nos partenaires habituels, de nouvelles permanences seront assurées à l'Hôtel de Ville pour procurer des réponses de proximité et faciliter les démarches des administrés. L'État apportera un financement, valorisant cette mission d'accueil réalisée dans les locaux municipaux.

Cette maîtrise de la section de fonctionnement est un préalable, pour tout accroissement des dépenses d'équipement. Elle garantit notre autofinancement et notre capacité à rembourser les emprunts. De manière générale, une démarche proactive est menée pour piloter l'ensemble des masses budgétaires afin de regagner en autonomie financière et conduire les actions souhaitées dans le respect des engagements pris auprès des Cheneveliers.

## **B. LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT**

La section de fonctionnement doit s'équilibrer par elle-même. Les recettes générées sur l'exercice, ainsi que la reprise des excédents antérieurs doivent ainsi permettre son équilibre.

Le budget primitif étant voté avant l'arrêt définitif des comptes de l'exercice antérieur (Compte Administratif et Compte de Gestion), en investissement comme en fonctionnement, seules les recettes prévisionnelles de l'exercice peuvent équilibrer les dépenses du budget.

En investissement, il existe trois types de recettes :

- Les recettes issues de la section de fonctionnement (l'autofinancement)
- L'emprunt
- Les subventions et dotations

L'emprunt qui sera inscrit au budget primitif dépendra de l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement et des subventions ou dotations connues au moment du vote du Budget Primitif et pour lesquelles les dépenses d'équipement sont éligibles.

Pour les subventions et dotations, en investissement, à la différence de la section de fonctionnement, même si les recettes équilibrent la section dans son ensemble, des justificatifs très précis doivent être produits pour les percevoir. Il n'existe pas de dotation de libre utilisation, il convient de toujours s'inscrire dans un appel à projet, dans un programme d'aide.

Au Budget Primitif, l'emprunt est toujours beaucoup plus élevé que le montant effectivement réalisé puisqu'il s'agit d'un emprunt destiné à garantir l'équilibre comptable du budget sans prise en compte de la possible activation des excédents antérieurs pour financer les dépenses de l'exercice.

La partie autofinancement de la section de fonctionnement est présentée de deux manières au stade du budget, au travers des amortissements et du virement prévisionnel de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Cette seconde modalité d'autofinancement, modérée au stade du BP est en général réévaluée au Budget Supplémentaire (après reprise des excédents antérieurs) afin de diminuer l'emprunt d'équilibre inscrit budgétairement. Enfin, la réalisation effective de l'emprunt, ou la fixation de son niveau de contractualisation, est conditionnée, en fin d'année, au paiement effectif de factures et à une projection du résultat attendu.

Ce cadre général du financement des équipements fixé, il convient de situer les finances communales et d'expliquer les conditions de financement des projets et notamment de ceux associés à la rénovation urbaine.

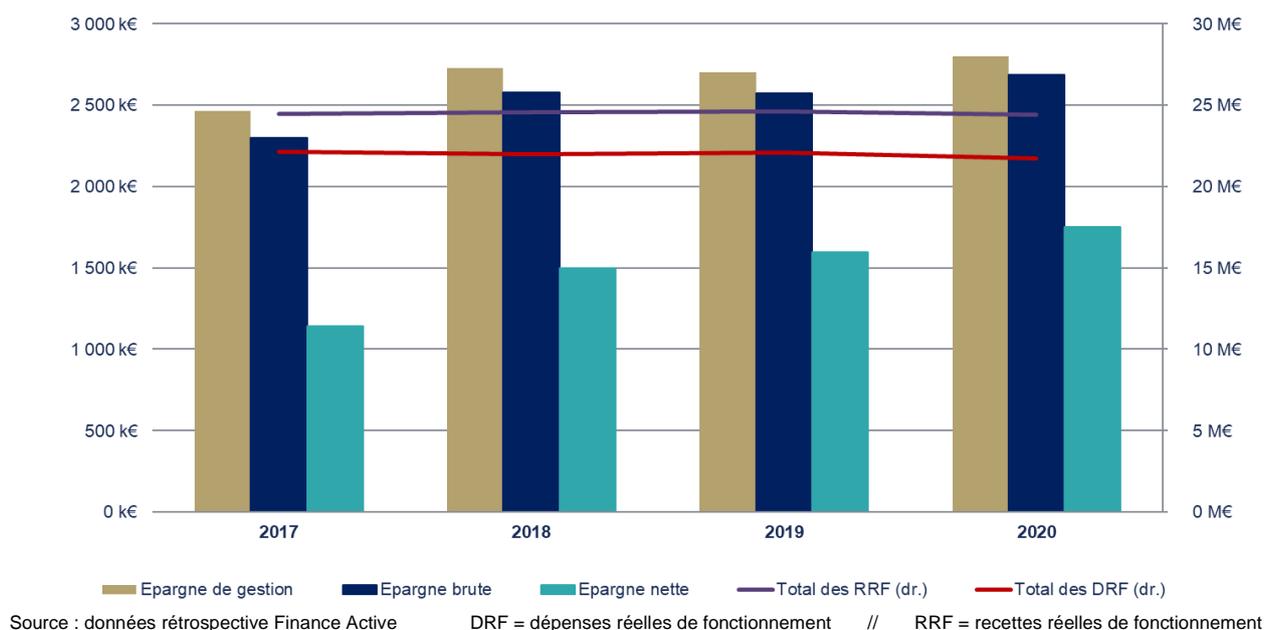
### **1. L'évolution de l'épargne**

L'épargne constitue à la fois notre capacité à autofinancer la section d'investissement mais également à rembourser les emprunts, intérêts et capital, pour l'épargne de gestion.

L'épargne nette est le reliquat de l'épargne brute après prise en charge des annuités en capital de la dette, il s'agit donc de la part qui autofinance les dépenses d'équipement.

Dans le graphique ci-après, il est à noter que tous les types d'épargnes progressent. Cela s'explique par le faible niveau d'endettement qui ne vient pas déstabiliser l'épargne nette et, pour l'épargne de gestion, point de départ, par le plus grand dynamisme des ressources de fonctionnement par rapport aux dépenses courantes, après un léger fléchissement en 2019.

## La présentation des différentes épargnes



Le principal point de vigilance est le taux d'épargne brute, exprimé en proportion des recettes réelles de fonctionnement. Il indique la part de recettes de fonctionnement pouvant être consacrée pour investir et/ou rembourser la dette. Il s'agit de la part des recettes réelles de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Traditionnellement, un ratio compris entre 8% et 15% est satisfaisant. En moyenne en 2018, selon l'Observatoire des finances locales 2019, le taux d'épargne brute du bloc communal était de 16,3%.

Le taux était proche de 13% à Chenôve en 2020. Un maintien à un niveau supérieur à 8% est l'objectif des prochaines années.

L'épargne solide et le faible stock de dette, tels que présentés à l'occasion du vote du Compte Administratif 2020, intégrant des cessions d'actif pour 2020 (à la différence de la présentation du graphique) laissent de bonnes marges d'augmentation possibles du recours à l'emprunt.

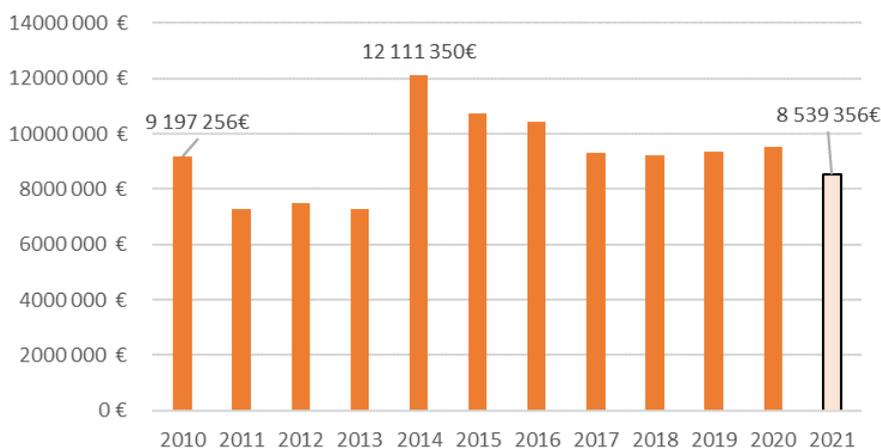
	2018	2019	2020
<b>Épargne brute (A)</b>	2 629 190	2 599 648	3 223 089
<b>Encours de dette au 31/12 (B)</b>	9 221 782	9 347 052	9 516 496
<b>Capacité de désendettement (B/A)</b>	3,51	3,61	2,95

## 2. L'évolution et la typologie de l'encours de la dette

L'exécution du budget 2021 sur la section d'investissement laisse apparaître, début décembre, un solde déficitaire de dépenses et de recettes inférieur au virement prévisionnel à la section d'investissement (3.4M€). Cela signifie que le virement prévisionnel de la section de fonctionnement, effectif lors de l'affectation des résultats en 2022, devrait suffire à équilibrer les dépenses d'équipement de l'année, sans emprunt nouveau, ou avec un emprunt de l'ordre de 500 000€ maximum. Aussi, les dépenses en remboursement en capital de la dette étant supérieures aux emprunts émis sur l'exercice, l'encours de la dette diminuera en 2021.

Rappelons que le remboursement en capital de la dette était prévu à hauteur de 977 140€ au budget alors qu'après budget supplémentaire l'emprunt d'équilibre était de 2,560M€ (5,137M€ au BP).

## Evolution du capital restant dû en fin d'exercice



La donnée 2021 est hors nouvel emprunt 2021.

La capacité de désendettement est actuellement inférieure à 3 ans. Il est possible d'aller jusqu'à 10 ans sans que la situation financière ne soit jugée préoccupante, voire 12 ans dans certains cas.

À l'examen de l'encours actuel, exprimé en nombre d'année d'épargne (capacité de désendettement) ou en euro par habitant, la Ville de Chenôve a de vraies marges de financement par emprunt.

Le rythme de recours à l'emprunt, la typologie des emprunts, la durée de remboursement permettront également de sécuriser les projets.

La dette est saine, diversifiée et peu coûteuse et peut être présentée de la manière suivante au 7 décembre 2021 :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
8 578 707.84 €	1,01 %	10 ans et 10 mois	5 ans et 9 mois	10

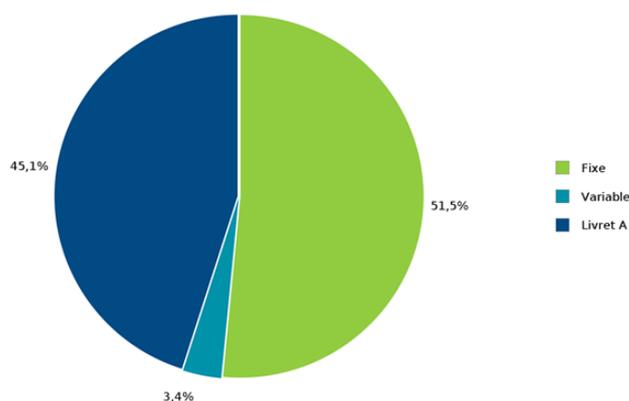
Les partenaires bancaires sont diversifiés. La Caisse des Dépôts et Consignations a un positionnement fort sur la rénovation urbaine avec des prêts indexés sur le livret A.

Les deux derniers emprunts conclus, pour 1,1M€ à chaque fois l'ont été avec le Crédit Agricole (en 2020) et avec la Banque Postale (en 2019).

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 867 543.27 €	45,08 %
SFIL CAFFIL	1 451 196.27 €	16,92 %
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	1 045 000.00 €	12,18 %
BANQUE POSTALE	971 666.69 €	11,33 %
CREDIT MUTUEL	546 491.59 €	6,37 %
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	291 080.00 €	3,39 %
Autres prêteurs	405 730.02 €	4,73 %
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>8 578 707.84 €</b>	<b>100,00 %</b>

Le taux moyen pratiqué sur les 7 emprunts à taux fixes est de 1% alors qu'il est à 0% sur le dernier emprunt à taux variable et à 1,10% sur deux emprunts indexés sur le livret A.

## Encours de dette par type de taux



Dans les premières esquisses budgétaires, l'emprunt d'équilibre à inscrire au budget primitif serait au plus de 5,7M€. Ce montant sera modulé par la finalisation des recherches de financement dans le cadre de la rénovation urbaine, du sport et de la culture mais également par le reprise du résultat au budget supplémentaire et par le rythme d'exécution des travaux dans l'ensemble de la Ville.

Des derniers arbitrages et priorisations sont également en cours sur les dépenses d'équipement mais les priorités budgétaires et les grandes orientations ont bien été validées.

### 3. Des dépenses d'équipement préservées

Les dépenses d'équipement devraient être présentées en 2022 dans une évolution maximale de 13% par rapport au Budget Primitif 2021. Une évolution de l'ordre de 235 000€ sera intégrée sur les opérations en maîtrise d'ouvrage directe dans le cadre de la rénovation urbaine et des ajustements à la baisse restent envisagés sur d'autres secteurs afin de s'éloigner de ce plafond.

L'objectif est de moduler les dépenses de travaux en fonction de la nécessité de préserver des capacités financières pour la montée en puissance des projets de rénovation urbaine, mais aussi, des capacités techniques et administratives dans la mise en œuvre des projets et de la possibilité de cumuler des chantiers sur un même territoire.

Dans certains secteurs, une démarche pluriannuelle est engagée pour mieux étaler la dépense et améliorer la réponse aux besoins de transformation. Sans créer d'autorisation de programme pour l'instant, un plan de remise en peinture et de rénovation des sanitaires dans les écoles, des crédits annuels d'adaptation des locaux municipaux permettront de mieux maîtriser les enveloppes budgétaires de travaux.

Un travail de priorisation, de planification et de programmation des investissements permet chaque année de contenir le volume des dépenses tout en réalisant des dépenses d'investissement indispensables au maintien d'un service public de qualité.

## C. LA RECHERCHE DE TOUS LES FINANCEMENTS POUR UNE MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS PRIS DANS UN CADRE MAÎTRISÉ

L'autre outil de maîtrise budgétaire est la maîtrise des recettes.

### 1. Un travail partenarial

L'attractivité du territoire de la Ville de Chenôve est reconnue par ses partenaires. La Caisse d'Allocation Familiale, le Département, la Région, l'État, l'ANRU financent des projets et des actions mis en œuvre par les services municipaux.

Les partenaires privés se mobilisent également.

La réponse aux appels à projet, l'inscription dans des dispositifs nationaux permettent de faire toujours plus sans faire peser le poids du financement sur les épaules des contribuables communaux.

La poursuite et l'approfondissement de ce travail de valorisation des actions municipales auprès des financeurs se poursuivra en 2022.

## **2. La prise en compte de l'inflation dans la participation des usagers et des contribuables**

### **▪ Fiscalité**

Le budget 2022 est construit sans indication précise à ce stade sur l'évolution des bases fiscales. Celles-ci seront notifiées fin mars pour permettre le vote des taux de fiscalité. Ainsi, au moment du vote du budget, il faudra se prononcer sur un produit fiscal permettant d'équilibrer le budget et non sur un taux de taxe foncière.

Une évolution de 3% du produit de fiscalité directe sera proposée. Compte-tenu de l'inflation permettant la revalorisation forfaitaire des bases et également de la croissance physique des bases, il est fort probable que le produit puisse atteindre cette augmentation, sans hausse des taux de fiscalité en 2022. Mais, si les bases notifiées ne répondent pas aux attentes ou si d'autres recettes viennent à décevoir les prévisions, il faudra envisager en 2022 ou 2023, une hausse des taux de fiscalité.

### **▪ Recettes usagers**

La dernière augmentation sur les tarifs municipaux date de 2019. Tenant compte de l'augmentation du taux d'inflation, dont la hausse des prix des énergies fossiles et de l'électricité, il sera proposé pour 2022 d'intégrer une partie de cette inflation dans les tarifs municipaux, en prévoyant une évolution de 2% pour les Cheneveliers et de 3% pour les extérieurs. Le projet de délibération fixant cette indexation sera présenté lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2021.

Les tarifs des accueils de l'enfance et de la petite enfance, la restauration scolaire ne seront pas concernés par cette hausse. Les tarifs des structures de la petite enfance sont fixés par la CNAF (Caisse Nationale d'Allocation Familiale) et pour les autres structures, la volonté de la Municipalité est de soutenir le pouvoir d'achat des habitants.

Globalement, dans le budget, cela implique une revalorisation des recettes usagers inscrites pour certains secteurs. Mais dans certains domaines d'activité, une évaluation prudente a été faite pour tenir compte des éventuelles nouvelles restrictions sanitaires. Cette évolution tarifaire ne se traduit donc pas toujours directement par une hausse des ressources.

Ces bases financières fixées, voici comment s'articule la mise en œuvre des 120 propositions de l'équipe municipale sur l'exercice 2022 et dans la programmation pluriannuelle.

## **III. LES ORIENTATIONS POUR 2022 ET LES PERSPECTIVES PLURIANNUELLES**

Que cela soit par les services quotidiens proposés aux familles, aux sportifs, aux usagers des services culturels et aux administrés, mais aussi par les travaux de transformation de la Ville et des équipements publics, la mise en œuvre du programme municipal s'accélèrera en 2022.

### **A. LES GRANDS ENGAGEMENTS MIS EN ŒUVRE SUR L'EXERCICE 2022**

- L'émancipation par la culture, le sport et l'éducation doit permettre à tout un chacun, avec une présence publique forte sur le territoire, de s'affranchir au mieux des contraintes matérielles du quotidien, pour grandir, se divertir et protéger sa santé.

Dans le domaine de la **culture**, le soin apporté à la qualité des services proposés à la bibliothèque, en faveur de la lecture publique mais plus largement de l'ouverture culturelle sous toutes ses formes

est reconnu par nos partenaires. Les 40 ans de ce phare culturel, implanté dans le quartier politique de la ville, seront célébrés en 2022. Au Cèdre, pour la partie salle de spectacles, l'année 2022 fera suite à deux années difficiles où les établissements recevant du public ont fait l'objet de fermetures sanitaires. L'adaptation, pour partir à la reconquête des publics, sera accentuée sur cet exercice.

Dans le domaine du **sport** le principal axe de développement concernera l'attractivité de la piscine avec des tarifs adaptés pour succéder à la carte pass'sport culture et des actions d'entretien de l'équipement. Des périodes de concertation s'ouvriront également avec les jeunes et l'ensemble des usagers pour proposer des équipements de plein air de libre accès, adaptés aux besoins de chacun, y compris des personnes à mobilité réduite. Le sport participe également du rayonnement de la Ville par ses équipements et les partenariats associatifs. Preuve de la qualité de ses infrastructures, la Ville a obtenu le label « Terre de Jeux 2024 » et certaines équipes pourraient venir s'entraîner dès 2022.

Pour l'**éducation**, le plein engagement dans la Cité Éducative et le Projet Educatif Global (PEG) permet de catalyser les énergies en faveur de l'enfance et de la jeunesse pour corriger les exclusions de fait dont souffrent les habitants d'un quartier politique de la ville en abîmant leur parcours de vie. Des moyens importants sont ainsi déployés dans les écoles et structures d'accueil de l'enfance, des actions d'accompagnement des enfants et des familles en faveur de la réussite scolaire mobilisent un personnel très investi. Enfin, une tarification spécifique, permet à chacun d'accéder aux services proposés sans soucis financiers.

Pour la **jeunesse** en particulier, l'année 2022 sera consacrée à la pérennisation, au renforcement des dispositifs expérimentés en 2021, avec une généralisation à l'ensemble des jeunes de la Ville. En 2022, en plus du volet animation, et en lien avec celui-ci, des axes de prévention seront approfondis. La Municipalité, à l'écoute de la jeunesse, doit construire avec elle des activités et des solutions pour casser l'effet de groupe. La Fabrique qui accueille entre autres le PIJ (Point Information Jeunesse) est un équipement de mieux en mieux identifié pour les actions jeunesse. Mais les animateurs travaillent également hors les murs et la mise en œuvre du dispositif des « bataillons de la prévention », en lien avec les enjeux métropolitains, sera un accélérateur de cette action.

- **Des thématiques transversales qui animent la mise en œuvre de l'ensemble des propositions municipales**

**La transition écologique** est au cœur de l'action municipale. La démarche d'exemplarité des services municipaux se poursuit, sur la gestion des déchets, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la réduction de l'utilisation du papier. Des investissements seront réalisés, en 2022, pour des travaux ou des études visant à améliorer la gestion du chauffage et l'isolation des bâtiments, pour favoriser l'autoconsommation de l'énergie sur le territoire. De plus, le renchérissement des énergies contraint la collectivité à optimiser l'utilisation de son patrimoine et à réduire ses consommations énergétiques.

Le reboisement du plateau, l'achat de nouveaux véhicules électriques, l'entretien zéro pesticides des espaces verts, la limitation des déchets sur le marché sont des exemples parmi d'autres du plein engagement de la ville de Chenôve dans la transition écologique et énergétique.

**L'accessibilité pour tous** est un enjeu d'intérêt général et démocratique. Il s'agit d'une dimension examinée lors de toute prise de décisions. Lors des choix d'évolution de modalités de fonctionnement d'un accueil, de la réalisation de travaux de rénovation ou de l'installation de nouveaux équipements, cette question est prise en compte. La notion d'accessibilité s'adresse aux personnes porteuses de handicaps reconnus mais va également en direction de la population en phase de vieillissement et de perte d'autonomie ou de personnes malades en convalescence. L'intégration des personnes handicapées est une préoccupation dès le plus jeune âge, par le soutien à la parentalité, mais aussi dans les structures municipales hors temps scolaire où la Ville emploie des accompagnants pour les enfants sans soutien financier des collectivités qui ont le handicap pour compétence.

**La citoyenneté et l'action participative** se diffusent également dans toutes les actions municipales. 2022 sera une année d'élection et de nouveaux moyens seront mis à disposition des services en charge de les organiser (nouveaux isolements et nouveaux panneaux électoraux), afin que l'exercice démocratique soit favorisé par des conditions optimales. Mais la citoyenneté et la participation ne se limitent pas aux périodes d'élections. Des phases de concertation sont régulièrement entreprises pour associer les usagers aux choix de mise en œuvre. Les conseils participatifs dont l'action a été freinée par la crise sanitaire reprendront leurs travaux. Le budget qui leur est dédié sera maintenu. Enfin, dans le cadre des cours nature, mais aussi sur d'autres projets, ce sont les enseignants, les parents d'élèves, les élèves et les associations qui sont systématiquement associés. L'état d'esprit sera le même en 2022.

- **Tranquillité publique**

La tranquillité publique est une préoccupation des habitants et la Municipalité s'engage avec l'Etat dans la mise en œuvre de cette prérogative publique. Fin 2022, la montée en puissance de l'effectif de la Police Municipale sera achevée avec 12 policiers. Déjà dotés d'armes en 2021, des équipements complémentaires permettront de sécuriser les interventions dans le cadre de violences de groupes. Ils devraient également intégrer leurs nouveaux locaux dans le bâtiment qui abritait jusqu'à l'été 2021, la Trésorerie de Chenôve.

- **Des moyens à l'ensemble des services municipaux pour un service public de qualité**

Dans le domaine des ressources humaines, de la communication à l'usager mais également des finances, des ressources importantes seront déployées sur 2022 pour des logiciels métiers actualisés et modernisés. Pour les finances, il conviendra de préparer le passage à la M57, nouvelle nomenclature comptable, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, par anticipation sur l'obligation au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Une hausse des crédits pour les équipements professionnels (outils, véhicules, mobilier et matériel de bureau) est également à prévoir pour améliorer l'environnement de travail de chacun (agents administratifs, des services techniques...). Enfin, le changement du système de téléphonie, déjà évoqué, sera une dépense importante en 2022.

Un crédit a également été prévu afin de permettre d'adapter les locaux municipaux aux évolutions des besoins d'accueil mais également pour améliorer la qualité de vie au travail (confort thermique au CTM, sanitaires au 2<sup>e</sup> étage de l'Hôtel de Ville, ...).

Après ces thématiques très générales, axées principalement sur des petites opérations ou du fonctionnement, il convient de préciser et de présenter des axes forts en matière d'investissement dans les prochaines années.

## **B. LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET LES PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENT SUR 2022 ET LES PROCHAINES ANNÉES**

- **Les autorisations de programme (AP)** sont une exception au principe d'annualité budgétaire.

Elles permettent d'engager le montant total d'un programme qui se déroulera sur plusieurs années en ne prévoyant au budget de l'année que les crédits de paiement (CP). L'autorisation de programme est la limite supérieure du montant à engager sur une opération alors que le crédit de paiement est le montant payé (mandaté) chaque année sur l'opération. Cette méthode budgétaire permet de notifier un marché sur un montant important pour des réalisations sur plusieurs années sans prévoir l'intégralité des crédits sur une année. Cette technique a l'avantage d'éviter les reports de crédits sur plusieurs années et d'afficher des ressources d'équilibre (emprunt) qui ne seront finalement pas utiles dans la réalisation. Également, cela améliore la lisibilité sur plusieurs exercices.

- Gymnase du mail : 5,030M€ dont 3,010M€ en 2022

Lors de ce même Conseil Municipal, un rapport spécifique est présenté afin d'ouvrir dès janvier des crédits suffisants pour le mandatement des factures de l'AP-CP Gymnase du Mail pour lequel les dépenses 2022 seront plus importantes que prévu à l'origine du fait d'un retard dans le décaissement des crédits sur 2021.

- Déploiement de panneaux digitaux d'information :

Dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire, il vous est proposé par ailleurs d'acter la création d'une autorisation de programme pour le déploiement de panneaux d'information digitaux. L'objet de cette autorisation de programme est de permettre d'acheter des équipements en écrans numériques (chapitre comptable de dépense 21) mais aussi de mettre en œuvre les travaux de terrassement pour leur installation (chapitre comptable de dépense 23) avec un déploiement progressif sur plusieurs années. Dans le cadre de ce programme, pourront également être ajoutés des bornes interactives et écrans d'information aux abords des accueils des bâtiments municipaux. Le cadre limitatif de l'autorisation de programme est actuellement fixé à 100 000€ dont 30 000€ en 2022, 35 000€ en 2023 et 35 000€ en 2024.

Des financements seront sollicités et dans ce cadre une présentation plus complète du projet, affinée en fonction des axes compatibles avec les plans d'intervention des financeurs, sera de nouveau soumise au vote du Conseil Municipal.

- Projets inscrits dans le NPNRU :

En plus du gymnase du Mail d'autres projets sont inscrits dans le nouveau programme de rénovation urbaine (NPNRU). Ces projets devraient donner lieu en 2022 à la création d'une autorisation de programme mais le dessin de leurs contours et le chiffrage étant en cours, celle-ci serait prématurée aujourd'hui.

Pour l'espace mutualisé centre de loisirs et maison du plateau, ainsi que pour l'école élémentaire des Violettes les prestataires pour les études seront désignés en fin d'année 2021.

En 2022, des études seront réalisées avec d'éventuels diagnostics.

Pour la bibliothèque, l'assistant à maîtrise d'ouvrage sera choisi en fin d'année 2021 et des crédits d'études seront nécessaires en 2022.

Également, les projets sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la SPLAAD prendront de l'ampleur en 2022 (Parc Urbain, études préalables au lancement de l'opération Kennedy, ...). La Ville continuera à faire des avances de trésorerie en fonction des besoins de la SPLAAD.

▪ **Les études pouvant mener à la création de nouvelles autorisations de programme ou à toute autre planification des investissements si elles sont suivies de réalisation**

Sur les bâtiments et les équipements publics une étude permettra la mise à jour de l'agenda d'accessibilité programmée. En effet, il convient de prendre en compte les nouveaux usages des bâtiments et équipements depuis la dernière étude, ainsi que les évolutions réglementaires et techniques.

La mise en œuvre de travaux sur les vestiaires du stade est également envisagée et une première phase d'étude devra être inscrite dès 2022.

Une étude sur la rénovation thermique d'un bâtiment sera également proposée dans le cadre du programme DD/EE illico<sup>2</sup> (développement durable / économie d'énergie), qui est le plan climat énergie de la Métropole. Il vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, utiliser plus d'énergies renouvelables et diminuer les consommations énergétiques.

Sur le secteur de l'autoconsommation collective d'électricité, une réflexion doit être menée afin d'optimiser la gestion de l'électricité en fonction des sources de productions de la ville.

▪ **Les principales dépenses d'investissement gérées en crédits annuels**

**Les bâtiments scolaires** représentent une part importante du patrimoine bâti de la commune. Chaque année afin de garantir de bonnes conditions de scolarité aux enfants mais également une qualité des conditions de travaux des enseignants et agents municipaux, d'importants travaux sont entrepris. Cela représente une masse financière importante qu'il est nécessaire de planifier tous les ans. Ces investissements contribuent également à limiter les frais d'entretien et de fonctionnement

des bâtiments (énergies). En 2022, sont prévus dans les écoles, une deuxième tranche de rénovation de l'école maternelle Ferry, la rénovation complète des sanitaires d'une nouvelle école après Gambetta en 2021, des travaux de façade et en toiture de l'école des Grands-Crus, la mise en œuvre d'un plan de remise en peinture et la pose de robinets thermostatiques dans certains établissements scolaires.

À ces dépenses d'investissement, s'ajoutent toutes les interventions ponctuelles effectuées par le Centre Technique Municipal (CTM) et les entreprises missionnées pour effectuer des réparations de remise en état.

**Les équipements sportifs**, et en premier lieu le centre nautique, font l'objet de diagnostics et de travaux réguliers. Pour 2022, dans ce secteur, ne listons que les principales opérations. Des travaux de reprise de surface de la piste d'athlétisme devront être réalisés afin de stopper la détérioration naturelle en cours. Pour la piscine, des travaux sur les systèmes d'aération et de filtration se poursuivront et de nouvelles adaptations pour les personnes à mobilité réduite seront mises en œuvre.

**Les bâtiments administratifs et techniques** doivent également faire l'objet de travaux pour améliorer leur qualité thermique, mieux répondre aux besoins des usagers et faire progresser la qualité de vie au travail. Ainsi, un budget sera prévu pour des travaux à l'hôtel de Ville, au Centre Technique Municipal (CTM) et à la Maison de la Vie Associative (MVA). Par anticipation sur le vote du budget, des crédits permettront de commencer les travaux de relogement de la Police Municipale déjà évoqués.

\*

\* \*

*Ces orientations budgétaires fixent le cadre dans lequel la Ville de Chenôve entend aborder l'année 2022, dans l'assurance d'une situation budgétaire bien maîtrisée. Avec la perspective de maintenir un haut niveau d'investissement, la qualité des services publics rendus et la solidarité nécessaire à la cohésion de sa population diverse, elle mènera une action ambitieuse et volontariste pour accomplir ses engagements sur la durée du mandat en cours.*